Publié le : 16/06/2025

Envoyé en préfecture le 30/05/2025
Reçu en préfecture le 30/05/2025
Publié le
ID : 022-200056711-20250522-DE2025_60-DE

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 MAI 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le seize mai, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR.

POUVOIRS : M. Jean-Charles ORVEILLON a donné pouvoir à M. Eric MOISAN
Mme Servane GESRET a donné pouvoir à M. Patrick MENARD
Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à M. Denis KEURMEUR
Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

Absents : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre HERVE

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 15 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025-60 -PERSONNEL :

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT AIDE (entretien de bâtiments, propreté urbaine et référent des locations de salles) ou **Contrat à Durée Déterminée d'un an**

Cap emploi, (organisme d'insertion de personnes en reconversion professionnelle) doit confirmer qu'il est possible de renouveler le contrat d'un agent pour 6 mois ou 1 an, à compter du 19 juin 2025 à temps complet. Il a la charge de la propreté urbaine et référent des locations de salles.
Pour ce contrat, l'Etat versera une aide à hauteur de 50 % sur 30h rémunérées par semaine.

Si ce contrat n'est pas renouvelé en contrat aidé, il est possible de créer un contrat à durée déterminée pour renforcer l'équipe du service technique à compter du 19 juin 2025 jusqu'au 18 juin 2026 en raison d'un départ en retraite prévu en fin d'année.

Le Conseil Municipal, décide de renouveler le contrat de l'agent concerné, pour 1 an (ou 6 mois si contrat éligible au contrat aidé) à temps complet à compter du 19 juin 2025, rémunéré à 120 % du SMIC.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

MAIRIE DE JUGON-LES-LACS
Côtes-d'Armor 22

Le secrétaire de séance, M. Jean-Pierre HERVE

Mairie de Jugon-les-Lacs
2, Place du Martray – 22270 JUGON-LES-LACS
02.96.31.61.62 – mairie@jugonleslacs.bzh